

DATE DE LA CONVOCATION :
22 Juin 2015

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoirs	2
Votants	17

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-CINQ JUIN à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Joël PEYRY, Patrick BOS, Pauline BRETOME, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Étaient excusés : Suzie BOSSARD, Jeannine BROSSARD, Benoît DELAVAUULT et Michel FAURE

Pouvoir : Suzie BOSSARD à Guy LACAM, Michel FAURE à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Madame Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.

Les Elus désignent les délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale partielle

Guy LACAM déclare la séance ouverte. Il transmet les excuses de Suzie BOSSARD, Jeannine BROSSARD, Benoît DELAVAUULT et Michel FAURE, ainsi que des pouvoirs.
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide l'ajout dans l'ordre du jour du point suivant : cession de l'immeuble « ancienne Poste »

1. ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (Election Sénatoriale Partielle)

Conformément au Décret n° 2015-695 du 18 juin 2015 portant convocation des électeurs sénatoriaux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements du Cantal et du Gers, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués et suppléants.

L'élection sénatoriale partielle se tiendra à Aurillac le Dimanche 6 septembre 2015. Un sénateur sera élu par « les grands électeurs ». Le collège des « grands électeurs » se compose de députés, de conseillers régionaux du département, de conseillers départementaux et de délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L.289 du code électoral).

Le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif du conseil municipal. Ainsi, pour la commune d'Ydes, le nombre de délégués titulaires est de 5, celui des délégués suppléants est de 3.

Sur proposition du Maire et après une suspension de séance pour procéder à l'élection, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner la liste présentée par Guy LACAM, comme suit :

Délégués titulaires : Guy LACAM, Martine TRIVIAUX, René BERGEAUD, Huguette GATINIOL et Alain DELAGE

Délégués suppléants : Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX et Marc LASSAGNE

2. CESSION DE L'IMMEUBLE « ANCIENNE POSTE »

Le Maire expose que le Docteur Paula PODOABA et Monsieur Dimitri BRESSON, domiciliés à la Gare de Saignes, ont déposé en Mairie une proposition d'achat de l'immeuble dénommé « ancienne Poste » à Ydes, cadastré AO 169, du terrain et des garages cadastrés AO 514, pour un montant de 52 000.00 €.

Le Maire précise qu'il convient de faire appel à un géomètre pour la division du terrain attenant et le calcul de la surface exacte à céder. Les frais seront répartis entre le vendeur et les acquéreurs.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition d'achat et autorise le Maire à procéder aux démarches se référant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.